

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation de l'avenant n°4 au contrat de gestion
de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025**

A.Gt. 07-02-2025

M.B. 21-03-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 relatif à l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

Vu le décret du 09 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juin 2021 portant approbation du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enfance ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve l'avenant n°4 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025 qui figure en annexe du présent arrêté.

Article 2. - La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 07 février 2025.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la
Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER

Annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de l'avenant n°4 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021 - 2025

AVENANT N°4 AU CONTRAT DE GESTION 2021 - 2025 DE L'OFFICE DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Entre d'une part :

Madame Valérie LESCRENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

Et d'autre part :

Madame Violaine HERBAUX, Présidente de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, et Monsieur Laurent MONNIEZ, Administrateur général f.f.,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}. Il est inséré une annexe 7 au présent contrat de gestion jointe au présent avenant reprenant les indicateurs du monitoring du système d'accueil de la petite enfance visé à l'art.1.1.2. du présent contrat de gestion.

Art. 2. Le présent avenant produit ses effets à la date de sa signature.

Fait à Bruxelles le 07 février 2025 en quatre exemplaires, chaque partie ayant reçu deux exemplaires.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

Valérie LESCRENIER

Pour l'Office de la Naissance et de l'Enfance,

L'Administrateur général f.f.,

La Présidente,

Laurent MONNIEZ

Violaine HERBAUX

ANNEXE 7 MONITORING DU SYSTÈME D'ACCUEIL - INDICATEURS TABLEAU DE BORD ANNUEL & EVALUATION TRIENNALE

AXE 1 PROFESSIONNALISATION DES MA						
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Objectif opérationnel 1	Action	N°	Indicateur	Type	Balises
FONCTIONNEMENT GENERAL DES MA	Organisation générale et orientation pédagogique	Le MA établit un cadre de fonctionnement clair qui répond aux normes en vigueur.	A10S100 1-3	Nombre de MA et volume de places correspondant dont le Plan d'action du Bilacc a été validé + type d'avis : favorable/favorable sous condition/défavorable + thématique générale	1	2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 15
	Objectif opérationnel 2	Action				
	Travail en équipe	L'organisation structurelle du MA offre des possibilités de participation de l'équipe à la réflexion voire à la prise de décision sur le fonctionnement du MA et l'organisation pédagogique.	A10S100 2 -19	Ratio MA qui organisent une réunion d'équipe trimestrielle à minima/type MA	2	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
			A10S100 2-20	Ratio plans de formation élaborés avec/sans concertation de l'équipe	2	3, 4, 6, 7
	Objectif opérationnel 3	Action				
	Infrastructure et équipement	Le MA répond aux normes de l'annexe 2 de l'arrêté autorisation et subvention	A10S100 3-22	Ratio MA ayant réalisé/pas réalisé l'auto-évaluation des infrastructures et équipements/type MA	1	2, 3, 6, 7, 9
		Le MA est conforme aux exigences du rapport SRI-SIAMU	A10S100 3-51	Ratio rapports SRI - SIAMU conformes/conformes avec suivis du MA/non-conformes/type MA	2	2, 3, 6, 9, 11

		Le MA développe un projet particulier lié à l'infrastructure/équipement	A10S100 3-53	Nombre de projets « ACTE » réceptionnés à l'ONE	2	6, 7, 9, 15
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Objectif opérationnel 1	Action				
PERSONNEL DES MA	Formation initiale	Le personnel qui occupe une fonction de direction, une fonction PMS ou une fonction d'accueil possède un titre requis	A10S200 1-54	Ratio du type de qualification /type de fonction/type MA	1	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12
			A10S200 1-55	Ratio directrices qui ont suivi/n'ont pas suivi le certificat de direction corrélé avec l' ancienneté dans la fonction (encadrement ou direction)	2	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, (8)
	Objectif opérationnel 2	Action				
	Formation continue	Le MA s'assure que chaque membre de son personnel s'inscrive dans une démarche de formation continue individuelle en lien avec le projet éducatif	A10S200 2-58	Nombre de jours de formation subventionnés suivis/type fonction/type MA + thématiques	1	1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15
			A10S200 2-61	Nombre d'inscription/de refus d'inscription des opérateurs pour manque de places/thématique	1	1, 3, 8, 11
	Objectif opérationnel 3	Action				
	Diversité et conditions de travail	Le MA favorise la diversité parmi les professionnelles	A10S200 3-69	Ratio H-F-X /type MA/type fonction	2	3, 4, 8, 9, 12
			A10S200 3-70	Ratio âge par granularité/type MA/type fonction	1	3, 4, 8, 12

			A10S200 3-71	Ratio type de relations de travail (contrat, convention...)/type de MA/type fonction	1	4, 9
		Le PO met en œuvre les moyens pour assurer au maximum la stabilité des équipes .	A10S200 3-72	Ratio temps de prestation /type de fonction/type MA par rapport au nombre total de travailleurs (MAS)	1	3, 9, 11
OBJECTIF SPECIFIQUE 3	Objectif opérationnel 1	Action				
SOUTIEN EXTERNE AUX MA	Pluridisciplinarité élargie (via l'ONE)	L'ONE soutient l' accompagnement pluridisciplinaire des MA	A10S300 1-79	Ratio des qualifications des agents de 1ère ligne CALACA-IC	2	3, 4, 6, 7
			A10S300 1-81	Variété et ratio en ETP des autres métiers (CP, RS, RM, diététiciennes, éco-conseillères, TFA, architecte...) en soutien aux MA	2	3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
	Objectif opérationnel 2	Action				
	Accès à l'information	L'ONE soutient les MA par le développement/l'actualisation de brochures, revues etc sur diverses thématiques de l'accueil	A10S300 2-84	Nombre d' abonnements au FA/à la newsletter du FA /type destinataire	2	1, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 15, 16
Les canaux digitaux sont un média de référence pour les professionnelles de l'accueil qui cherchent de l'information utile		A10S300 2-85	Nombre de communication de l'ONE envoyées via mailings aux PO/MA	1	11, 15	

			A10S300 2-86	Nombre de consultations de la documentation centralisée/type MA	1	11, 12, 15, 16
	Objectif opérationnel 3	Action				
	Réseau	Le MA mobilise/s'implique dans le réseau selon ses besoins	A10S300 3-92	Nombre d'affiliés/fédérations/type MA	2	4, 11, 16
			A10S300 3-93	Nombre de MA impliqués dans les actions des coordinations subventionnées	2	1, 4, (5), 11, 16
	Objectif opérationnel 4	Action				
	Action des intervenants	Les intervenants externes exercent leur mission de soutien des MA sur le terrain	A10S300 4-100	Nombre moyen de visites - entretiens des CALACA-IC-métiers "Autres"/type MA	1	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16
			A10S300 4-103	Nombre d'ateliers collectifs organisés à l'ONE pour les MA/type MA/type fonction + nombre participants + thématiques	2	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15
AXE 2	ACCESSIBILITE					
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Objectif opérationnel 1	Action	N°	Indicateur	Type	Balises
ACCESSIBILITE PRIMAIRE	Répartition de l'offre	La répartition géographique des MA permet d'atteindre un taux de couverture de 50% minimum 33% PFP et 17% hors PFP)	A20S100 1-106	Nombre/% au niveau FWB/région/subrégions/arrondissement/communes qui atteignent ces taux de couverture	1	2, 3, 8, 10, 11, 12
			A20S100 1-107	Nombre de communes avec un taux de couverture global inférieur à 10%	2	2, 4, 8

		L'offre de MA permet au parent de faire un choix	AZOS100 1-114	Ratio selon typologie des MA avec ratio PFP(2-3)/sans PFP(0-1), ratio individuel/collectif, ratio AEI/AES/AEC, ratio 4 types de PO (public, ASBL, société, indépendant) et leur nombre total, ratio capacités des MA collectifs et nombre de structures et de places	1	12
		L'horaire d'ouverture couvre toutes les périodes de la semaine	AZOS100 1-122	Nombre moyen de jours d'ouverture hebdomadaires + heures journalières moyenne/type MA	1	2, 8, 10, 11, 14
		L'analyse de l'offre tient compte des paramètres d'occupation réelle*	AZOS100 1-124	Taux de rotation /type de MA	1	8, 14
			AZOS100 1-125	Taux de fréquentation /type MA	1	8, 14
			AZOS100 1-126	Différentiel taux d'occupation/présences encodées pour demande de subside/ trimestre	1	8, 14
			AZOS100 1-127	Taux d'occupation /type MA	1	8, 14
		L'offre de places en MA spécialisés est suffisante	AZOS100 1-129 .133	Evolution du nombre de places en SASPE + nombre enfants accueillis/ nombre de refus + durée moyenne de séjour	1	2, 3, 10

		A2OS100 1-130	Nombre de refus/demandes en attente formulée par un parent	2	2, 3, 10
		A2OS100 1-131	Nombre de refus/demandes en attente formulées par une institution	2	2, 3, 10
Objectif opérationnel 2	Action				
Etat de la demande	L'ONE récolte des informations sur les caractéristiques des pré-demandes/demandes pour ajuster son offre aux besoins et attentes des familles	A2OS100 2-142	Age moyen de l'enfant à la date d' entrée prévue + date d' entrée effective en MA + âge moyen sortie	2	2, 8, 10, 14
		A2OS100 2-146	Délai moyen de réponse à une pré-demande/type MA + pré-demandes restées ouvertes (sans réponse)	2	2, 8, 14
		A2OS100 2-147	Nombre de refus de pré-demandes /type MA + catégorie de motifs + répartition géographique	2	8, 11, 14
	La cellule parents accueil soutient les familles dans leur recherche de place	A2OS100 2-150	Nombre d' interventions de la cellule /subrégion/motifs	2	8, 10, 16
Objectif opérationnel 3	Action				
Participation financière parentale	Les places d'accueil sont financièrement abordables pour chaque famille	A2OS100 3-154	PFP moyenne /type MA/subrégion - arrondissement/revenu médian des ménages	1	4, 6, 8, 9, 11, 13, 14

			A20S100 3-157	Dans les MA niveau 2 et 3 subs, ratio PFP réduite/exonérée/pleine + motifs/arrondissement	1	4, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14
	Objectif opérationnel 4	Action				
	Pratiques d'accessibilité	Le MA utilise le dispositif d'éveil culturel comme vecteur d'ouverture à toutes les familles	A20S100 4-173	Nombre d'enfants participants aux séances d'éveil culturel non-inscrits/inscrits dans un MA + nombre de MA concernés	2	2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Objectif opérationnel 1	Action				
ACCESSIBILITE SECONDAIRE	Pratiques d'accessibilité	Le MA prévoit des espace-temps pour communiquer avec chaque famille et recueillir l' avis des parents sur son fonctionnement	A20S200 1-174	Ratio MA qui n'organisent pas/ organisent une réunion de parents individuelle régulièrement	2	2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10
			A20S200 1-175	Ratio MA qui n'organisent pas/organisent une réunion de parents collective	2	4, 6, 8, 10
			A20S200 1-176	Ratio MA qui proposent/ne proposent pas des plages horaire qui soient de nature à rencontrer la demande des parents	2	4, 6, 7, 8, 9, 10, 11
AXE 3 GOUVERNANCE DU SYSTÈME						
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Objectif opérationnel 1	Action	N°	Indicateur	Type	Balises
CADRE SCIENTIFIQUE	Offre de formations	L'offre de formations continues subventionnée est variée et répond aux besoins (évolutifs) du terrain	A30S100 1-185	Nombre de nouvelles thématiques du programme quinquennal de formation continue	2	1, 5, 6, 7, 11

			A30S100 1-186	Ratio des thématiques du programme quinquennal de formation continue (santé, psychopédagogie, psychologie, accessibilité, communication, soutien à la parentalité, réglementation...)/type de fonction par rapport aux volumes de jours que chaque module représente	2	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
		L'ONE articule sa politique de formation avec les autres opérateurs partenaires du secteur	A30S100 1-190	Nombre d'opérateurs agréés mais non subventionnés	2	1, 4, 5, 11, 13, 16
			A30S100 1-191	Nombre de conventions d'élargissement/de collaboration en dehors de l'agrément des opérateurs de formation	2	1, 4, 5, 11, 13, 16
	Objectif opérationnel 2	Action				
	Développement de l'expertise scientifique	L'ONE assure le développement de l' expertise scientifique en matière d'accueil	A30S100 2-192	Nombre de recherches ONE/ONE Academy + ratio des thématiques accueil	2	1, 5, 16
	Objectif opérationnel 3	Action				
	Diffusion de l'information	Les (nouvelles) connaissances scientifiques sont diffusées auprès des professionnels de l'accueil	A30S100 3-196	Nombre de créations/actualisations de brochures ONE à destination des professionnels de l'accueil + thématiques	2	1, 5, 6, 11, 13, 14, 15, 16

			A30S100 3-197 .198	Nombre de colloques/journées d'étude/implémentation organisés par l'ONE sur des thématiques accueil + nombre participants/type MA-institution	2	1, 5, 6, 11, 13
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Objectif opérationnel 1	Action				
CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF	Application du cadre réglementaire	L'ONE organise le processus préparatoire* et s'assure que chaque porteur de projet a suivi un processus adapté à sa situation avant le dépôt de son dossier d'autorisation	A30S200 1-208	Courbe d'évolution des participants aux différentes étapes prepacc (séance d'infos jusque autorisation)	1	2, 13, 14
		Les décisions des organes officiels (Comités subrégionaux, Conseil d'administration) et des services administratifs (DAPE) de l'ONE pour toute activité liée à l'accueil qui relève de leurs compétences s'inscrivent dans le respect du cadre réglementaire	A30S200 1-210	Ratio des types de décisions des Comités subrégionaux pour les MA (autorisation/refus d'autorisation, suivi renforcé, suspension préventive, mise en demeure, retrait temporaire/retrait définitif, cessation temporaire/cessation définitive) + motifs/type MA /subrégion	1	1, 2, 3, 6, 7, 9, 11, 13, 14
		L'ONE gère les plaintes selon une procédure claire et donne une suite utile à chacune	A30S200 1-213	Nombre de plaintes + motifs/type MA/subrégion	1	2, 3, 4, 6, 10, 11, 13
OBJECTIF SPECIFIQUE 3	Objectif opérationnel 1	Action				

CADRE FINANCIER	Les sources ONE de financement de l'accueil	L'ONE affecte une partie de sa dotation budgétaire à la mission accueil, réalisée tant en interne qu'avec des acteurs externes	A30S300 1-221	Evolution budget annuel accueil PE + ventilation	2	1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
			A30S300 1-223	Ratio budget accueil interne ONE/accueil externe ONE	2	1, 6, 7, 8, 11, 13
	Objectif opérationnel 2	Action				
	Les autres sources de financement	D'autres sources de financement sont mobilisées pour soutenir les acteurs externes dans la réalisation de leur mission	A30S300 2-226	Evolution des budgets régionaux (RW et RBC) pour les aides à l'emploi dans le secteur de l'accueil	2	1, 6, 11, 12, 13
			A30S300 2-227	Ratio emplois financés par l'ONE/par les régions/type MA	2	1, 6, 11, 13
			A30S300 2-228	Evolution des budgets régionaux (RW et COCOF) pour les infrastructures dans le secteur de l'accueil	2	1, 6, 9, 11, 13
		La politique d'accueil du jeune enfant est une priorité parmi les politiques d'éducation	A30S300 2-237	Ratio budget ECEC FWB en pourcentage PIB/Etats membre UE	2	1, 16
OBJECTIF SPECIFIQUE 4	Objectif opérationnel 1	Action				
CADRE HUMAIN	Les ressources humaines de l'ONE au service de l'accueil	L'ONE garantit le cadre prévu en terme de ressources humaines pour les fonctions support des MA et pourvoit au remplacement des absences	A30S400 1-239. 243. 244	Ratio ETP CALACA + IC/ETP "autres" métiers de terrain /ETP personnel administratif AC-ASR/nombre de places en MA et nombre MA	2	1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15

	Pénurie dans les filières de formation	Les filières de formation initiale forment suffisamment de futures professionnelles pour pourvoir aux fonctions en MA	A30S400 1-248	Evolution nombre d'inscrits/nombre de diplômés dans les filières de formations initiales reconnues par l'ONE	2	1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 16
OBJECTIF SPECIFIQUE 6	Objectif opérationnel 1	Action				
PARTENARIATS	Partenariats internes	L'ONE favorise les partenariats internes en offrant des possibilités d'espace-temps formels ou non à ses agents pour faciliter le partage des savoirs	A30S600 1-260	Nombre de réunions communautaires /thématiques et ratio avec/sans intervenants externes à la direction	1	1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
			A30S600 1-266	Nombre de formations "A la découverte de l'accueil" organisées pour les PEP's/an + nombre de participants/subrégion	1	1, 6, 7, 10, 16
	Objectif opérationnel 2	Action				
	Partenariats externes	L'ONE encourage les partenariats externes	A30S600 2-269.270	Ratio réunions du Conseil d'avis/Comité de programmation/Coordinations subventionnées/Concertations sociales accueil + nombre d' avis rendu sur des thématiques accueil	1	1, 5, 6, 8, 11, 13, 14, 16
OBJECTIF SPECIFIQUE 7	Objectif opérationnel 1	Action				
DIGITALISATION	Simplification administrative	Les agents ONE intègre la digitalisation dans leur pratique	A30S700 1-277	Nombre de connexions des agents ONE à Office	2	11, 15
		Les MA/PO intègrent la digitalisation dans leur pratique	A30S700 1-278	Nombre de connexions des MA-PO à Pro.ONE /type MA-PO	2	11, 15

		Les parents intègrent la digitalisation dans leur pratique	A30S700 1-280	Nombre de connexions des parents à My.ONE	2	8, 10, 15
		Le helpdesk de la cellule Digipro soutient les professionnels dans leur pratique digitale	A30S700 1-281	Nombre d' interventions (téléphone, mail...) du helpdesk /type de public/thématique	2	8, 10, 11
AXE 4 SANTE PREVENTIVE						
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Objectif opérationnel 1	Action				
SANTE INDIVIDUELLE	Suivi de la santé de l'enfant	Le MA est dans les conditions pour assurer le suivi de la santé préventive pour chaque enfant accueilli	A40S100 1-285	Ratio MA collectifs qui sont en capacité d' organiser une CN (médecin disponible)/pas en capacité/type MA collectifs/subrégion	1	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11
			A40S100 1-289	Ratio MA en sous-consommation/en consommation totale d'heures de séances médicales/type MA/subrégion	1	2, 3, 6, 7, 8, 9, 11
			A40S100 1-290	Nombre de dérogations au coefficient d'heures de séances médicales pour augmenter le nombre d'heures subventionnées (capacité MA x 1.5)/type MA/subrégion	2	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11
			A40S100 1-292.300	Nombre de séances de dépistage visuel /type MA/subrégion + nombre d'enfants dépistés + nombre enfants orientés vers spécialiste	2	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 16

OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Objectif opérationnel 1	Action				
SANTÉ COLLECTIVE	Promotion de la santé	Le MA adopte des actions de promotion de la santé	A40S200 1-315	Ratio MA collectifs qui consomment/ne consomment pas les heures médecin pour des séances de santé communautaire	1	1, 6, 9, 11
	Objectif opérationnel 2	Action				
	Accueil d'enfants à besoin spécifique	Le MA favorise l'accueil d'enfants à besoin spécifique	A40S200 2-318	Nombre d'annexes 13 réceptionnées à l'ONE + type besoin/type MA/subrégion	1	1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11
			A40S200 2-319	Nombre d'annexes 13 pour lesquelles un avis défavorable du Conseiller pédiatre est formulé/type MA	1	2, 6, 7, 8, 9, 10, 11
			A40S200 2-89.320	Ratio de demandes/refus d'intervention refusées par les DMSI faute de ressource	1	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11
	Objectif opérationnel 3	Action				
	Gestion des maladies et accidents	Le MA respecte la réglementation liée à l'accueil d'enfants malade	A40S200 3-321	Nombre de jours d'absence couverts par CM en MA avec subside d'accessibilité/âge/subrégion	1	6, 9, 14
			A40S200 3-324	Nombre d'accidents graves/décès en MA + cause/type MA	1	6, 9, 14
LEGENDE COLONNE F	Type 1	Type 2				
	Indicateurs Tableau de bord	Indicateurs Evaluation				

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de l'avenant n°4 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025.

Bruxelles, le 07 février 2025.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER